



Conseil Consultatif Régional des Eaux Occidentales Septentrionales

Groupe de travail 3 - Manche (VIIdc)

Vendredi, 7 Novembre 2013

09h00 – 10h30

CNPMEM PARIS

Président: Daniel Lefèvre

Rapporteur: Jim Portus

1. Bienvenue

Le Président souhaite aux membres, aux observateurs et aux invités la bienvenue au Groupe de Travail 3 du CCR-EOS. La liste complète des participants est jointe en annexe (Annexe I).

- Excusés:
Mentionnés et listés (Annexe I).
Anton Dekker (Organisation des pêches du pays basque) représenté aujourd'hui par Pieter Louwe van Slooten; Luc Corbisier (SDVO – Belgique).
- Introductions: Un tour de table a été fait.
- Adoption de l'ordre du jour: L'ordre du jour a été adopté.
- Adoption du compte-rendu de la dernière réunion (Dublin, vendredi 14 Juillet 2013): Le compte-rendu de la réunion avait été préalablement transmis à tous les membres du GT3 et approuvé sans modification.

2. Cadre de gestion pour la Manche (*introduction du Président, Daniel Lefèvre*):

2.1. Proposition de la Commission sur les possibilités de pêche pour 2014

La réunion du GT3 avait reçu en Juillet une note d'information du CIEM sur la science et les propositions de TAC et de quotas pour 2014. Le CCR-EOS avait alors fait des observations à la Commission et reçu des réponses.

Le président a demandé des commentaires de la part de la salle. Il s'est dit préoccupé par la proposition de réduction de 20% du TAC pour tous les stocks de raies et de pocheteaux. Il a posé la question du déplacement de l'effort de pêche depuis d'autres zones à réglementation élevée vers la Manche et de la surcapacité de certains navires de pêche.



Les membres du GT3 étaient très préoccupés par les réductions de TAC proposées pour les stocks suivants:

- Sole de la zone VIII et proposition d'une réduction de 45% du TAC ;
- La proposition de réduction des stocks de raies ne correspondent pas aux preuves scientifiques: la raie fleurie (raie Brune) a été donné comme exemple précis;
- La coupe de 7% pour la Sole VIIe est incompatible avec les tendances et l'objectif MSY (RMD) a été atteint depuis 3 ans;
- La proposition d'une réduction de 75% du TAC pour l'Eglefin 7bk est très insatisfaisante.

Le représentant de la DG MARE (Laurent Markovic) a assuré que la Commission suit strictement les avis scientifiques du CIEM, mais qu'elle serait heureuse de savoir s'il y a des recommandations et de nouvelles preuves de la part du secteur.

Plusieurs représentants de l'industrie de la pêche se sont plaints de ce que les réductions les plus proposées semblent se référer à 20% pour les stocks à données limitées (SDL), conformément à l'approche de précaution. La CE semble accepter automatiquement des réductions de 20% plutôt qu'un statu quo bisannuel.

Les membres étaient d'avis que les réformes de la PCP offrent la possibilité, pour les cas où il n'est pas possible d'atteindre le MSY pour 2015, de l'atteindre d'ici 2020. Le représentant de la DG MARE (Roy Griffin) a confirmé que les propositions de la CE sont fondées sur un MSY atteint d'ici 2015 "si possible", la CE n'a pas l'intention de faire des calculs de prévision basés sur 2020.

Raies

Les membres ont exprimé de sérieuses préoccupations au sujet de stocks de raies qui sont classés comme des stocks à données limitées (« SDL »). Ils ont cherché à connaître les effets de la réduction du TAC -20% en fonction de la composition et des mélanges de différentes espèces; la fixation d'un TAC trop faible va augmenter les rejets; il est également nécessaire d'étudier les taux de ces rejets de survie.

Le représentant de la Commission a expliqué que le CIEM estime qu'un seul TAC n'est pas l'outil de gestion le plus approprié pour les stocks combinés de raies, mais il n'est pas possible de proposer des TAC et / ou des conseils pour chaque stock individuel de raies ; s'il existe une solution de gestion alternative, la Commission est prête à examiner les options, mais devra adopter l'approche de précaution; pour trois espèces de raies, l'avis scientifique suggère une augmentation de 20% par zone région, mais le TAC est géré globalement.

Sole de la zone VIIe

La sole de la zone VIIe a été placée sous Plan de Gestion depuis 2007; la réduction proposée de 7% est uniquement due à l'incertitude du recrutement; B est élevé et F est à son plus bas niveau historique. Le CCR-EOS souhaite obtenir des commentaires du CIEM ou de la CE et va demander une augmentation.

Les représentants de la DG MARE reconnaissent que, pour la Sole de la zone VIIe, F est stable et B également ; mais si R est faible il y aura moins de population à l'avenir. Nous devons nous voir à long terme et faire preuve de précaution.

Églefin

Il a enregistré un pic de recrutement (R) bien observé par les scientifiques. La pêche du Royaume-Uni a été effectivement fermée cette année en raison d'une absorption à 100% ; habituellement l'industrie demandait au gouvernement du Royaume-Uni une augmentation annuelle de TAC, mais la CE ne devrait pas prendre en compte cette augmentation compte tenu de l'avis d'une baisse de 45 % pour 2014.

Le Secrétariat (Alex Rodriguez) et le Président (Bertie Armstrong) du CCR-EOS ont rappelé que la tâche du CCR-EOS consiste à émettre des avis et des avis fondés uniquement sur des preuves scientifiques et sur les principes fixant les possibilités de pêche et à éviter le lobbying, c'est-à-dire en demandant tout simplement une augmentation des TAC. Ils ont suggéré de se concentrer sur l'avis que le CCR-EOS peut donner à ce sujet : des réductions de 20 % ne sont pas justifiées comme question de principe ou n'ont pas d'explication scientifique, mais l'approche de précaution s'applique et nous devons donc faire preuve de prudence et fournir des avis fiables.

Les membres ont convenu que les groupes de travail doivent fonder leurs recommandations fondées sur des principes et sur la science; des commentaires spécifiques ont été faits sur les stocks de raies: le Conseil a conclu l'année dernière à une réduction de -10% bisannuelle et, sans nouvelle preuve, il devrait y avoir tout simplement un « remplacement », tout en reconnaissant le souci d'éviter le lobbying. La question de la Sole de la zone VIIe est également importante et ne peut être ignorée; l'avis du CIEM porte sur l'interprétation du Plan de Gestion; la cible Fmsy a été améliorée par rapport à ce qui était proposé par le Plan de Gestion; les membres ont demandé d'inclure ces deux points dans un futur avis du CCR-EOS pour les soumettre pour adoption au Comité exécutif.

Le représentant de la DG MARE (Roy Griffin) a dit qu'il appréciait pleinement ce dernier commentaire sur les raies. L'objectif de la Commission est de suivre l'avis du CIEM et ils visent à mettre en œuvre le cadre MSY du CIEM au cours des 2 prochaines années (2014-2015). L'avis de - 20 % de l'an dernier est passé à -10% pour 2 ans.

ACTION: Le Secrétariat compilera les opinions et les observations faites ici et élaborera un document de synthèse sur les possibilités de pêche pour 2014, y compris les commentaires suivants pour les stocks spécifiques de la Manche:

- **Période de transition plus longue pour le MSY jusqu'en 2020 (plutôt que 2015) pour certaines espèces;**
- **Un traitement différent pour les espèces raies dans les populations locales, ainsi que des mesures alternatives et sensibles pour la gestion de ces stocks;**
- **Demander des preuves scientifiques à inclure dans le document;**



- Inclure des commentaires sur la Sole de la zone VIIe relatifs à de bons signaux F et B sur l'état du stock et l'interprétation de R, car cela affecte le plan de gestion.
- Inclure des commentaires sur l'absence de justification concernant la réduction de 20% des raies à titre de remplacement de l'an dernier.

2.2. Discussion sur le point de vue des pêcheries mixtes

Cette sous-rubrique n'a pas été traitée de façon spécifique, mais dans le cadre des discussions visées au point 2.1.

3. ESPECES NON-SOUMIS À TAC ET QUOTAS

3.1. Mise à jour du Projet ACRUNET sur la gestion du tourteau - Ian Lawler (BIM)

ACRUNET est un projet de l'UE qui a débuté en Juillet 2012 et vise à atteindre une industrie durable et économiquement viable du tourteau européen. Il se compose de trois piliers étroitement imbriqués : 1. Gestion, 2. Qualité et 3. Marché, il se divise en sept actions stratégiques pour réaliser des progrès.

La dernière réunion du projet ACRUNET a eu lieu à Vigo 2 semaines auparavant – de bons progrès ont été réalisés sur l'ensemble des activités. Deux nouveaux partenaires ont adhéré au projet, à savoir Marine Science Scotland pour l'activité 3 et Hull University pour l'activité 6.

Un changement important a été mis en évidence : La date de fin du projet doit être prolongée à Juin 2015 - Cela n'a pas encore été officiellement confirmé, mais ce sera très probablement le cas.

Activité2 - Communication

Le site ACRUNET a été créé et il est désormais opérationnel www.acrunet.eu - site multilingue EN-FR- PT- ES

La fiche d'information est disponible dans toutes les langues du projet ;

Il y aura également des Newsletters en plusieurs langues et des communiqués de presse seront publiés régulièrement.

Activité 3 – Interface Industrie/Science

Participation de l'industrie au Royaume-Uni et en Irlande;

Une série de questions sera remise aux partenaires de l'industrie à l'attention de leurs membres pour leur demander ce qu'ils veulent ;

Principes du Comité de Sécurité Maritime ; à utiliser comme pilote.



Activité 4 - Norme de qualité européenne

Accord sur le contenu de la norme - nécessité d'être en conformité avec les agences nationales; la norme devrait être en mesure de correspondre à la norme ISO 65 mais c'est aux membres de décider s'ils veulent poursuivre cette action à leurs propres niveaux nationaux; Excellent travail accompli, accord de grande qualité, haut niveau d'engagement de la part des participants; Production de matériel de formation : Guide et manuel.

Activité 5 - Caractérisation de l'Industrie de tourteau européen

Image complète de sa composition;

Quelle quantité de matériel; Comment se produisent les flux;

Ouverture potentielle d'un traitement particulier.

La présentation complète PPT fournir par le Dr Lawler est disponible pour consultation sur le site Web [du CCR-EOS :](http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/WG3_ACRUNET_Update_7Nov2013.pdf)

3.2. Mesures de gestion du bar – Mis à jour par Roy Griffin (DG MARE)

La dernière réunion du Groupe d'experts des États membres a eu lieu le 29 Octobre 2013. Les EM concernés ont envisagé des mesures à court terme et à long terme destinées à améliorer la gestion du stock. Aucun accord commun n'a encore été atteint sur les mesures à mettre en œuvre.

Les implications des TAC sont conformes à l'obligation de débarquement. Le plan de gestion devrait s'appliquer par codécision La Commission se réserve le droit de proposer un TA, mais uniquement lorsqu'il y aura une clé de répartition pour les EM; nouveau rapport du GT au Conseil WG le 28 Novembre.

Commentaires de la salle :

Ce sujet sur le bar a déjà été discuté auparavant dans ce groupe de travail. L'Industrie au Royaume-Uni a réitéré sa position selon laquelle un TAC n'est pas une réponse appropriée, car cela induirait probablement à un niveau de rejets supérieur au niveau actuel. Les rejets sont déjà une composante importante des mesures de mortalité et il faudrait d'abord envisager d'autres pour reconstruire ce stock (par exemple, des mesures techniques, des mesures spatiales, etc.).

Contrairement à Royaume-Uni, l'industrie française pense que qu'un TAC est une mesure de gestion bonne et adaptée, car le bar est une pêche cible mono-spécifique avec des limites de capture fixées par navire.

Le représentant de la DG MARE (Roy Griffin) a précisé que le bar est capturé dans un large éventail de pêcheries, d'engins, de zones géographiques et d'espèces. Il est donc important de faire la différence entre la pêche au bar ciblée et non ciblée et les prises occasionnelles de grandes quantités.



3.3. Proposition de groupe de discussion sur le bar: Termes de référence

Caroline Gamblin et le président du GT3 ont proposé d'organiser un atelier ou un groupe de discussion spécifique sur ce sujet et incluant peut-être plusieurs CCR étant donné le caractère généralisé de la pêche du bar. L'atelier comprendrait des présentations scientifiques des connaissances et des données de populations de bar. Il devrait également discuter de mesures de gestion spécifiques proposées par les États membres et l'industrie. Et il devrait compiler les mesures de gestion existant déjà en place dans chaque des États membres et de travailler à l'avance les recommandations que les CCR devront faire à la Commission européenne.

Roy Griffin a fourni des précisions et a expliqué que le Groupe Commission - Experts des EM sur le bar s'est réuni 3 fois l'année dernière. Le Groupe d'experts est composé d'attachés de chaque administration nationale + un correspondant du CIEM + un contact CE-DG MARE ; le but est de faire une proposition pour 2014 - chaque État membre devrait consulter l'industrie de la pêche pour connaître ses points de vue. Il y avait unanimité sur la création d'un tel groupe de travail sur le bar pour y intégrer le secteur commercial, celui de loisirs et les ONG.

La Commission a posé deux questions clés pour la préparation de la réunion:

1. Liste des mesures nationales en vigueur pour la gestion du bar ;
2. Les propositions d'actions futures ;

Un LTMP viserait à inclure la pêche de loisir et à la gérer si nécessaire. Un élément important à relever à propos de cette pêche est la mortalité par pêche ($F = 0,8?$). La pêche dirigée n'est pas la principale cause de mortalité. Le contrôle et l'application sont aussi un défi pour cette pêche accessoire ; la Commission est encore incertaine, comme tout le monde.

La CE envisage de faire une proposition le 20 Novembre, mais elle n'est pas certaine du résultat;

ACTION: Le Secrétariat du CCR-EOS doit prendre contact avec les autres CCR pour convenir d'un mandat pour un futur atelier inter-CCR sur la gestion du bar, y compris le contenu proposé par Caroline Gamblin.

4. GESTION DE LA COQUILLE SAINT JACQUES – Rapport de Jim Portus

4.1. Rapport sur l'avancement des travaux : suivi de l'accord de pêche Royaume-Uni - FR

Le président a présenté le sujet, en soulignant l'importance de cette pêche « non – TAC » pour la France et le Royaume-Uni en particulier, l'Irlande et la Belgique étant également intéressées par ce sujet.

L'accord de 2013 avait obtenu le transfert de l'excédent de l'effort inutilisé par la France en échange de la fermeture de l'ensemble de la zone 7d et d'une partie de la zone 7e pour les navires RU de pêche de Saint-Jacques supérieurs à 15m, et il y avait donc très peu de pêche, sauf naturellement par un petit nombre d'embarcations irlandaises et par un navire RU <15m, qui avait été arraisonné et sanctionné à tort. Pour la zone située au-dessous de la ligne « Barfleur / Antifer », l'accord a été étendu en Novembre en échange d'un petit effort supplémentaire.

L'industrie française se réunira le 19 Novembre pour analyser et discuter les avantages de l'Accord et d'examiner s'il convient ou non de répéter l'exercice en 2014. Le plan serait d'inviter le Royaume-Uni et d'autres représentants des pêcheurs des EM à une réunion de discussion et de planification à Paris en Janvier.

4.2. Proposition de financement d'un atelier - projet GAP2

Giles Bartlett du WWF Royaume Uni a été invité à cet GT3 pour proposer une initiative de financement de GAP2 en vue de réunir des partenaires dans cette pêche très prisée de la coquille Saint-Jacques pour servir des objectifs écologiques, tout en apportant de meilleurs résultats sociaux et économiques. Le séminaire qu'il a proposé aura lieu au premier semestre de 2014, avec toutes les parties intéressées qui seront invitées à concevoir un modèle de gestion pour la Saint-Jacques de la Manche (CIEM VII d, e) et à convenir d'objectifs et de résultats mesurables. Il a proposé d'inviter des animateurs professionnels et des intervenants pour une réunion qui pourrait durer jusqu'à 2 jours, à Londres ou en un autre lieu approprié. Parmi les invités, il y aurait des représentants des gouvernements nationaux, des agences de préservation de la mer, des ONG et, bien évidemment, l'industrie et les parties concernées.

Quelques idées ou éléments qui pourraient être examinées lors de cet atelier:

- Exemples de faits importants de la pêche à la Saint-Jacques bien gérée dans d'autres régions du monde, comme dans le Spencer Gulf en Australie, le George's Bank et les Shetlands;
- Promouvoir une approche de bas en haut et un processus de cogestion transparent;
- Fixer des objectifs spécifiques pour une gestion durable de la pêche.

L'Association de la Coquille Saint-Jacques a accepté de soutenir «en principe» cet événement, en attendant une présentation plus complète de la conception d'un tel atelier.

Les membres du GT3 ont soutiennent ce projet et approuvent le fait que le GAP2 soit chargé de d'organiser un tel événement et Giles Bartlett assurerait la liaison avec le Secrétariat du CCR-EOS pour le mettre en place.

ACTION: Le Secrétariat du CCR-EOS doit assurer la liaison avec Giles Bartlett pour établir les termes de référence et l'organisation d'un atelier sur la Saint Jacques qui devra être entièrement financée par leGAP2.



5. RESUME DES MESURES ET PROPOSITIONS A PRÉSENTER AU COMITÉ EXÉCUTIF

1. Rédiger un document de position sur les possibilités de pêche pour 2014, y compris les commentaires suivants pour les stocks spécifiques de la Manche:
 - large période de transition pour le MSY jusqu'en 2020 (plutôt que 2015) pour certaines espèces;
 - Un traitement différent pour les espèces de raies dans les populations locales, ainsi que des mesures alternatives et sensibles pour la gestion de ces stocks;
 - Demander des preuves scientifiques à inclure dans le document
 - Inclure des commentaires sur la Sole de la zone VIIe Sole relatifs à de bons signaux F et B sur l'état du stock et de l'interprétation de R car cela affecte le Plan de Gestion.
 - Inclure les commentaires sur l'absence de justification pour la réduction de 20% des raies, comme un renouvellement de l'année précédente.
2. Le Secrétariat du CCR-EOS doit prendre contact avec les autres CCR pour élaborer un projet de mandat pour un futur atelier inter-CCR sur la gestion du bar avec le contenu proposé par Caroline Gamblin.
3. Secrétariat du CCR EOS doit assurer la liaison avec Giles Bartlett pour établir les termes de référence d'un atelier sur la Coquille Saint-Jacques qui sera financé par le GAP2.

Le président a remercié le CNPMM d'avoir mis les locaux à disposition, le personnel local et les techniciens pour leur travail professionnel, les interprètes pour la qualité des services fournis et le Secrétariat du CCR-EOS pour l'organisation si efficace de cette réunion.

LA RÉUNION A PRIS FIN A 10h45

ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

<u>MEMBRES</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie – Président GT3
Jim	Portus	South West Fish Producers' Organisation – Vice-président du GT3 et Rapporteur
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation
Richard	Brouzes	Copeport Marée OPBN
René-Pierre	Chever	CDPMEM du Finistère
John	Crudden	European Anglers Alliance (EAA)
Dave	Cuthbert	New Under Ten Fishermen's Association (NUTFA)
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations (NFFO)
Paul	Francoise	Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes
Caroline	Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes
François	Hennuyer	FROM Nord
John	Hermse	Scallop Association
Pieter	Louwe van Slooten	Dutch Fisheries Organisation
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Geert	Meun	Dutch Fisheries Organisation
Jennifer	Mouat	Scottish White Fish Producers' Association
Delphine	Roncin	CRPMEM Nord / Pas de Calais / Picardie
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers' Organisation
Caitlín	Uí Aodha	Irish South & East Fish Producers Organisation

OBSERVATEURS

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Giles	Barlett	World Wildlife Fund (WWF UK) / GAP 2
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Stephen	Cederrand	European Fisheries Control Agency (EFCA)
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation (SFF)
Marc	Ghiglia	UAPF / Président de l'Assemblée du CCR EOS
Robert	Griffin	DG MARE – Commission européenne
Ian	Lawler	BIM / ACRUNET Project - Présentateur
Laurent	Markovic	DG MARE – Commission européenne
Rémi	Méjécaze	Direction des Pêches – Administration Française
Liane	Veitch	Client Earth
Johnny	Woodlock	Irish Seal Sanctuary

SECRETARIAT CCR-EOS

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Alexandre	Rodríguez	Assistant exécutif – Politique et Information
Joanna	McGrath	Assistante exécutive – Administration et Finances